



**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 03/2023**

Conformément aux dispositions de l'article 56 de la loi N°23/12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics . Et Conformément aux dispositions des l'articles N°40 et 65 du décret présidentiel N° 15/247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations des services publics, le Centre de Recherche en Biotechnologie C.R.Bt informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°03/2023 paru dans les quotidiens nationaux «ELMASSA» en date du 30/12/2023 et « LE REDACTEUR » en date du 04/01/2024 relatif aux ; travaux d'aménagement des plateformes Bio engineering et culture cellulaire au profit du centre de recherche en biotechnologie (C.R.Bt) Nouvelle Ville Ali Mendjeli Constantine en lots séparés. Qu'à l'issue de la procédure d'évaluation des offres, les lots N°01 et N°02 sont attribués, conformément aux dispositions du cahier des charges indiqué dans le tableau ci-dessous :

N°	Lot	Soumissionnaire	Note Technique Sur 60	Montant de la soumission en TTC après correction			Délai de d'execution	Observation
01	Lot N° 01 : aménagement de laboratoire	EURL BOUKERZAZA BADIS NIF 000025019051060	54	145. 662 188,00 DA			120 jours	l'offre économiquement la plus avantageuse qui correspond l'offre la moins disante
N°	Lot	Soumissionnaire	Note Technique Sur70	Note Financière sur 30	Note globale sur 100	Montant de la soumission en TTC après correction	Délai de d'execution	Observation
02	Lot N° 02 : courant faible	EURL NSTC NIF 000316096416452	51	30	81	52. 591 413,35DA	05 mois	l'offre économiquement la plus avantageuse qui correspond l'offre la moins disante

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations des services publics, les soumissionnaires qui contestent la déclaration de l'infructuosité peuvent introduire leurs recours auprès de la commission des marchés publics de Ministère de l'enseignement supérieure et de la recherche scientifique et ce, dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans la presse nationale, et le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP).

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, peuvent se rapprocher des services du Centre de Recherche en Biotechnologie au plus tard dans un délai de trois (03) jours à compter de la première publication du présent avis.